



RECRUTER PLUS : UNE
SITUATION CRITIQUE...
MAIS PAS FIGÉE !

P.5



GRENNELLE : LEURRE,
HYPOCRISIE
ET DESTRUCTION

P.6



CONSEIL SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION :
L'EPS À L'ORDRE DU JOUR

P.8



DOSSIER :
RENTRÉE 2021

P.12-13

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

ALLOCATION LOGEMENT :

Selon une enquête de l'Union Professionnelle du Logement Accompagné (UNAFOL), la part des allocataires de l'APL est passée, entre avril 2020 et avril 2021, de 53 % à 48 %. Le montant moyen de l'aide a chuté de 7 %, passant de 265 € à 247 € par mois. Le gouvernement a débloqué, en février, des aides ponctuelles de 1 000 €, mais l'enveloppe de 30 millions d'euros, puis de 50 millions, a été épuisée en quinze jours ! Julien Denormandie, alors ministre du logement, vantait, en 2019, « une réforme juste, car l'APL va ainsi suivre de près l'évolution des revenus ». Une fois en vigueur, elle permet surtout des économies pour le budget de l'État de 750 millions d'euros en 2021. Prendre aux pauvres pour financer les cadeaux aux riches...

MORTS :

Malgré les drames récents, on compte 2,5 fois moins de policiers morts en mission qu'il y a 40 ans et c'est une bonne chose ! Malgré les discours sécuritaires, les policiers sont aujourd'hui mieux protégés et les morts violentes ont diminué. Même si le décès d'un fonctionnaire dans l'exercice de ses missions reste un vrai drame, cela ne donne pas le droit de chercher à l'exploiter pour le profit de quelques uns très marqués à l'extrême droite. Et lorsque le ministre de l'intérieur se mêle aux manifestants pour mettre en cause la justice, on peut légitimement se poser la question du respect des valeurs républicaines. Mais c'est vrai que ce même ministre trouvait Mme Le Pen un peu molle dans ses revendications sur la sécurité...

GRAND ORAL :

Plus de 77 % des lycéens ne se sentent pas prêts pour le Grand oral...

A l'occasion du Grand Oral du Baccalauréat une start-up a mené une enquête auprès de 1 788 personnes, lycéens et parents de lycéens, pour savoir comment ils abordaient cette nouvelle épreuve du bac. Il en ressort un manque de préparation, 77 % des lycéens disent ne pas se sentir prêts pour le Grand Oral.

L'information fondamentale qui ressort de ce sondage est le manque de préparation des élèves à cette épreuve. Mais aussi des conditions de réussite qui ne sont pas réunies : 83 % des lycéens disent ne pas avoir été dans des bonnes conditions pour préparer le Grand Oral. Leurs parents se sentent à 87 % impuissants par rapport à l'épreuve du Grand Oral et ne savent pas comment aider leurs enfants à se préparer sereinement.

En suivant les requêtes effectuées sur Google sur le Grand oral, les lycéens se posent 3 questions : comment trouver un sujet pour le Grand oral ? Comment l'épreuve se déroule-t-elle ? Quelles questions peuvent poser le jury ? A part ça, le ministre Blanquer est déjà prêt à annoncer la parfaite réussite de ce grand oral...

GRAND ORAL :

Et si son vrai nom était le grand bazar ?

Professeurs manquants dans le jury, erreurs de lieu de convocation, convocations envoyées le soir à 23h30 pour le lendemain matin, convocation dans plusieurs établissements en même temps, convocation par simple coup de fil sans ordre de mission, ... La liste est longue des dysfonctionnements pour une épreuve mal préparée et mal organisée mais coefficient 10 ou même 14... Interrogé par nos soins, le ministre Blanquer nous a déclaré que c'était encore un coup des russes, jaloux de ses réussites !

ET SI JE M'OCCUPAIS DE MES DROITS ?

La FSU a édité un 4 pages sur le statut des fonctionnaires et l'impact de la loi de transformation de la fonction publique.



Ce guide pour agir et défendre les droits des personnels de la fonction publique est à votre disposition à l'adresse suivante : https://fsu.fr/wp-content/uploads/2021/04/FSU-guide_STATUT-A5.pdf

Ce que la loi change, quels sont vos droits et obligations ? La protection fonctionnelle, le droit à la carrière, le droit à congé, se conformer aux instructions reçues, continuité du service public, paritarisme, création de corps, ...

Un outil utile, surtout en ce moment !

INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

Cette organisation est la voix des enseignant-e-s et des travailleur-euse-s de l'éducation à travers le monde. Au travers de ses 386 organisations membres, elle représente plus de 32,5 millions d'enseignant-e-s et de personnels de soutien à l'éducation dans 178 pays et territoires.

Vous pourrez retrouver de ressources pour mieux comprendre notre monde : <https://www.ei-ie.org/fr>



Publications

Récents ou pas, ces livres pourront vous tenir avantageusement compagnie pendant les vacances.

Publiés par l'institut de la FSU, ils agrémenteront vos congés et permettront d'aborder la rentrée, forts de tout ce que vous aurez apprécié dans vos lectures.

Pour un été de lecture et de combat : <http://institut.fsu.fr/Livres.html>





SNEP-FSU ET PANDÉMIE

Vous avez été nombreux.ses à nous remercier pour l'activité menée dans cette période. Evidemment, nous aurions voulu faire plus et gagner davantage de revendications. Pour cela, il faut un SNEP-FSU renforcé et nous vous informons de la situation de notre outil syndical commun.

Comme beaucoup d'organisations collectives, le nombre de nos adhérents a diminué. Mais la baisse est inférieure aux postes supprimés, ce qui montre une profession très attachée au SNEP-FSU. D'ailleurs, le nombre de nouveaux et de jeunes adhérents progresse, ce qui est un encouragement pour l'avenir. **Continuons à proposer l'adhésion autour de nous.**



Édito

SOMMAIRE

NEWS P.2

- Et pendant ce temps là...

ÉDITO P.3

- Ne pas lâcher la pression !
- SNEP-FSU et pandémie

ACTION P.4

- Pas de répit !

EMPLOIS P.5

- Recruter plus : une situation critique... mais pas figée !

CORPO P.6-7

- Grenelle : leurre, hypocrisie et destruction
- Nouvelle réforme de la formation des enseignants : attention danger !
- Prise en charge des frais de transports

PÉDA P.8-9

- Conseil supérieur de l'éducation : l'EPS à l'ordre du jour
- Faire « percoler » les idées éducatives

UNSS P.10

- Sport Scolaire : AG UNSS du 8 juin 2021

MÉTIER P.11

- Équipements sportifs : allier bifurcation écologique et amélioration des conditions d'enseignement ? C'est possible !
- CAPEPS 2021 : l'augmentation des postes n'est pas une option !

DOSSIER P.12-13

- Rentrée 2021 : ce qu'il faut savoir

INTERVIEW P.14

- Écho d'une lutte au STAPS de Font-Romeu

MÉTIER P.15

- Rencontre et formation : l'ADN du SNEP-FSU !

ACTUALITÉS P.16-18

- Les risques du métier
- Le règlement intérieur de l'établissement : pour informer... et se protéger !
- Enseignement supérieur
- Éco-syndicalisme
- Le « pass'sport » : solution pour inciter les jeunes à s'inscrire en club ?
- La protection sociale complémentaire à la fonction publique

NE PAS LÂCHER LA PRESSION !

C'est ce que, souvent, dans le syndicalisme nous portons pour parvenir à faire entendre nos revendications. Cette volonté semble malheureusement être partagée par le Ministre de l'Éducation Nationale... Alors que nous aspirons toutes et tous à un repos bien mérité après une année extrêmement compliquée et difficile, à un lâcher-prise psychologique tant l'emprise sur les personnels et les métiers a été forte, le ministre choisit le moment d'un assouplissement des règles sanitaires pour nous annoncer les chantiers de transformation suite au Grenelle. Comment se projeter dans les vacances avec une telle épée de Damoclès au-dessus de la tête ?

Comment partir sereinement quand on sait que se jouent pour la rentrée prochaine le renforcement des hiérarchies avec la création de niveaux intermédiaires jusque dans les établissements, le pilotage des ressources humaines, le renforcement du remplacement des enseignants absents en interne ou via le télé-enseignement, une formation continue qui deviendrait diplômante... Nous n'avons eu de cesse ces dernières années de dénoncer les prescriptions et injonctions venant de toutes parts et empêchant le travail. A rebours, le ministère va engager des discussions qui, in fine, produiront davantage encore de prescriptions.

Si le ministre ne lâche rien de sa volonté de mettre les enseignants aux ordres tout en communiquant sur leur professionnalisme et leur liberté pédagogique, nous devons de notre côté ne rien lâcher non plus de nos revendications. Redonner aux équipes des possibilités d'agir, redonner sens au métier, porter de réelles exigences pour notre discipline au bénéfice des élèves, reconnaître nos missions de service public... seront des enjeux de notre congrès.

S'il faut combattre pied à pied les projets et les réformes portés par le ministère qui trahissent notre conception d'une école de la réussite de tous et toutes, ambitieuse, démocratique et émancipatrice, nous avons à agir pour l'avenir. Dans l'objectif de « faire bouger les lignes », les élections départementales et régionales ont donné lieu à l'interpellation des politiques pour porter notre vision de l'Éducation, de l'EPS, du Sport scolaire et du sport dans la société.

Voter, débattre, construire les alternatives en participant au congrès, se mobiliser pour les services publics... autant d'actions à entreprendre avant une pause estivale bienvenue.

✉ benoit.hubert@snepfusu.net



PAS DE RÉPIT !

L'année qui vient de s'écouler aura été difficile tant personnellement que professionnellement et syndicalement. Pour autant, le SNEP-FSU et la profession dans son ensemble, peuvent s'enorgueillir de la façon dont la situation a été gérée. Bien mieux en tout cas que le gouvernement ne l'aura fait, nous mettant sous pression avec ordres et contre ordres incessants. Evidemment, les modes dégradés n'auront pas permis nombre de choses, mais professionnellement, nous avons pu maintenir des formes de pratiques pour nos élèves, quand tout était fait pour qu'elles s'arrêtent et, syndicalement, nous avons pu faire la démonstration, avec force, de la nécessité de cette pratique, de l'apprentissage des APSA, des enjeux de santé publique et sociaux autour d'elles... L'audience auprès des médias, des décideurs, ... que nous avons pu gagner, les relations que nous avons pu nouer, sont autant de points d'appui à faire fructifier pour faire entendre l'ensemble de nos revendications.

Au cours de cette année, nous avons su développer les outils nécessaires pour conserver le lien avec toutes et tous, même si celui-ci a été bien trop distant

du fait des modalités possibles. Il était essentiel de pouvoir le faire dans une période où l'individualisation, l'atomisation, étaient renforcés par le tout visio avec les conséquences que l'on connaît.

Nous avons à faire le bilan de cette période. Non pas pour revisiter une page que nous aimerions tourner au plus vite, mais pour se projeter dès à présent sur la rentrée prochaine. Dans l'esprit de nos dirigeants, comme dans tous les secteurs, la reprise envisagée est à l'image de ce qui avait cours avant la pandémie. Mais est-ce envisageable, souhaitable ? Cela reviendrait à dire qu'aucune leçon n'a été tirée de la période et ce n'est ni possible, ni acceptable. Dans le même esprit, il nous faut répondre aux besoins de se rencontrer, de partager des moments festifs entre nous, de discuter de la situation, ... Le mois de septembre doit être ce moment privilégié de rencontres pour faire le point et reconstruire du collectif.

Pour notre enseignement, comment envisager que la reprise ne tienne aucun compte des deux ans d'empêchements de toute nature qui ont bouleversé le quotidien professionnel et entravé les enseignements pour nos élèves ? Le SNEP-FSU

a demandé à être reçu en urgence par le ministère pour traiter des conditions de cette rentrée, les priorités à fixer, les contraintes à lever, ...

De nombreux dossiers nous attendent encore suite aux annonces du ministre après le Grenelle. Ce qui se dessine ne semble pas aller dans le bon sens. Quand la profession réclame plus de liberté pédagogique, moins de prescriptions, ... la volonté serait de multiplier les hiérarchies intermédiaires... Sans parler, bien sûr, de la non-revalorisation historique... Mais au-delà de cela, il semble que le « quoi qu'il en coûte » risque de nous coûter fort cher. Le gouvernement, pour financer une future loi sur la dépendance et en partie rembourser la dette contractée, souhaite relancer le projet de réforme paramétrique des retraites (recul de l'âge de départ en perspective).

Les sujets ne manquent donc pas et l'été s'annonce assez chaud dans tous les sens du terme. La rentrée sera à l'évidence active et il nous faut nous tenir prêt à répondre à toutes les dégradations qui seraient envisagées.

RECRUTER PLUS :

UNE SITUATION CRITIQUE... MAIS PAS FIGÉE !

Nous vivons une situation critique sur l'emploi. Le nombre d'élèves augmente et le nombre de postes chute. Depuis la première rentrée Blanquer (2018) jusqu'à la rentrée 2021, il y aura eu 753 suppressions de postes en EPS pour 87 000 élèves de plus dans le 2nd degré public. La situation se dégrade (effectifs par classe, précarisation, HSA...), sans parler des réformes (baisse horaire en LP, cours le mercredi massifiés en Lycée et LP...). Dans ce contexte, où l'administration tente d'imposer ses choix comme immuables (HSA, effectifs...), l'activité syndicale n'est pas tout le temps vaine. Cela prouve que des alternatives existent pour améliorer l'EPS pour toutes et tous. Si l'administration et le ministre tentent de nous imposer la résignation, l'action prouve qu'un autre avenir est possible ! Cela doit nous encourager à amplifier les luttes.

STOPPER LES HSA, RÉDUIRE LES EFFECTIFS PAR CLASSE : CONTINUONS LE COMBAT !

Que ce soit au collège P. Martin de Rauzan (33) où un complément de service engendré par des HSA a été supprimé, au collège F. Mauriac de St Symphorien (33) où un certificat médical a permis d'empêcher l'imposition d'HSA, au collège R. Bonheur de Chatelet en Brie (77) où l'imposition d'HSA a été écartée pour raison médicale, ... les exemples ne manquent pas et les luttes se poursuivent pour stopper les HSA. A chaque fois, des collègues EPS mobilisés, avec les équipes éducatives, voire les parents, en lien avec le SNEP-FSU pour peser. Comme tous les ans, il faut agir jusqu'à la rentrée car des modifications peuvent avoir lieu durant l'été, voire courant septembre : **ne lâchons rien.**

Il faut continuer l'action, avec le SNEP-FSU au niveau départemental, académique voire national, pour permettre un enseignement de qualité. Mais aussi pour ne pas dévaloriser notre travail, car il est établi que les HSA, en même temps qu'elles tuent l'emploi, dévalorisent notre travail. Elles sont en effet nettement moins rémunérées que les heures de services « classiques », c'est encore plus flagrant à partir de la 2^{ème} HSA (seule la 1^{ère} HSA est majorée de 20 %)⁽¹⁾. Pour créer de l'emploi, ne pas dévaloriser notre travail : **refusons collectivement les HSA !**

Les actions pour ouvrir des classes et limiter les effectifs sont aussi à poursuivre. Rappelons que J-M Blanquer a rendu des moyens en 2020 (253 Millions) et qu'il existe donc des « marges » pour des « ajustements » de rentrée, si indispensables pour la réussite des élèves. L'administration ne puisera dans ses réserves que si le rapport de force l'y contraint.

En cette fin d'année, des CA vont se tenir. Continuons l'action pour refuser les DHG insuffisantes, revendiquer la limitation des effectifs par classe et les ouvertures de divisions en conséquence. Anticipons une rentrée active et revendicative dans chaque établissement, en maintenant un rapport de force sur ce sujet (refus des missions non obligatoires, rassemblements, préavis de grève, ...).

✉ alain.decarlo@snepfusu.net

(1) Une note explicative et comparative est disponible sur le site : rubrique « carrières » : « faire des HS : un leurre contre nos qualifications, notre métier, l'emploi ! »



Avec le SNEP-FSU,
j'agis !



			TAUX HORAIRE (TH) BRUT DE L'HEURE DE COURS PAR RAPPORT À L'ÉCHELON DE LA CLASSE NORMALE				
	TH 1 ^{ère} HSA	TH 2 ^{ème} HSA	1	2	3	4	5
Agrégé EPS CI Normale	48,85 €	40,71 €	41,35 €	45,76 €	47,13 €	49,80 €	53,20 €
Agrégé EPS (HCI, CI exc)	53,74 €	44,78 €					
Prof EPS CI Normale	34,49 €	28,74 €	30,46 €	34,44 €	34,99 €	36,00 €	37,17 €
Prof EPS (HCI, CI Exc)	37,93 €	31,61 €					

L'heure de traitement brut est supérieure au taux de la 1^{ère} HSA dès le 4^{ème} ech. pour les agrégés et le 3^{ème} ech. pour les PEPS (CI Normale). Pour la 2^{ème} HSA impossible, le taux est inférieur à l'heure de cours quel que soit l'échelon !

Avec les HSA, le ministère fait « travailler plus en dépensant beaucoup moins ». Les HSA dévalorisent notre travail et les métiers de l'éducation !



GAGNER LA BATAILLE DES IDÉES !

Un plan de recrutement concret et chiffré repris au Sénat et à l'Assemblée !

« Augmenter les horaires d'EPS », « Doubler les recrutements », « 1 500 postes au CAPEPS 2021 » ! Vous ne lisez pas ici des bulletins syndicaux mais des questions écrites de députés et sénateurs au ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. 18 questions ont été posées durant cette année scolaire suite aux interpellations des collègues et militant.es du SNEP-FSU. Si ces questions n'ont pas encore abouti à une hausse massive des recrutements, elles démontrent que la bataille des idées progresse et que des alternatives existent pour renforcer l'EPS et le sport scolaire. Vous retrouvez toutes ces questions écrites sur le site à la rubrique « campagne pour l'EPS ».

GRENELLE : LEURRE, HYPOCRISIE ET DESTRUCTION

Nous attendions une loi de programmation, il n'y en aura pas ! Côté revalorisation historique (dixit Monsieur Blanquer) nous sommes bien loin du compte ! 400 millions à répartir et non 700, puisque sur les 700 millions annoncés, 200 seront destinés à payer la protection sociale complémentaire des enseignants (obligation faite à l'employeur) et 100 millions correspondent aux mesures prises pour cette année 2021.

L'affichage des 700 millions débloqués est bien un leurre.

Petit rappel : le salaire net mensuel moyen d'un professeur est inférieur de 9,8 % à celui d'un cadre de la Fonction publique et de 32,7 % à celui d'un cadre du secteur privé. Les comparaisons internationales sont défavorables à la France : au bout de 15 ans de carrière, le salaire des professeurs du second degré est inférieur de 17 % à la moyenne de l'OCDE. Ces constats résultent d'une politique salariale calamiteuse : de 2000 à 2015, la perte de pouvoir d'achat (désindexation des salaires sur les prix, décision prise en 1983), aggravée par le gel de la valeur du point depuis juillet 2010, combiné à l'augmentation de la retenue pour pension, conduisent à une perte en euros constants équivalant à deux mois de salaire par an. Depuis 2010, la valeur du point d'indice a été augmentée de seulement 0,6 % au 1^{er} juillet 2016, puis 0,6 % au 1^{er} février 2017. Le constat est accablant il est temps que le point d'indice soit dégelé.

En dehors d'une légère amélioration sur les promotions pour les milieux et fins de carrière, rien de concret n'est annoncé pour la majorité des personnels. Largement insuffisante, cette enveloppe financière ne permet absolument pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces dix dernières années. Il est temps que le ministère reconnaisse ses personnels qui ne peuvent se contenter de petites miettes.

Nous avons une crainte sur certains des engagements qui laissent entrevoir une revalorisation adossée à des missions de « prise de responsabilités ». Celle-ci est confirmée à la lecture des premiers éléments fournis

pour les groupes de travail mis en place. Nous constatons la volonté d'instaurer un corps hiérarchique intermédiaire.

Il faut se pencher sur les 12 engagements de Jean-Michel Blanquer pour en comprendre toute l'hypocrisie.

Assurer la continuité du service public d'enseignement serait un enjeu majeur, mais Monsieur Blanquer a supprimé 1 883 postes cette année encore dans le 2nd degré, alors que le nombre de postes est le premier levier qui permet d'assurer les remplacements.

Il voudrait renforcer les collectifs pédagogiques mais veut individualiser les parcours et les carrières, en maintenant des dispositifs qui mettent les enseignants en concurrence. Dans la réalité, la réforme des lycées a fait éclater ces collectifs, tout comme la part variable en éducation prioritaire renforcée selon des objectifs collectifs et ses répartitions budgétaires imposées. Tout le monde ne pourra pas toucher la part la plus haute....

De plus, tout est fait aujourd'hui pour placer les collègues dans un système de suspicion permanente entre eux et vis-à-vis de l'administration, du fait de la suppression des prérogatives des CAP instaurée par la loi TFP. L'opacité totale règne dans les opérations de gestion, mais le ministère souhaite accroître la ressource humaine de proximité, cela fera sans doute moins de vagues...

Lors de la table ronde, le Directeur Général des Ressources Humaines se félicite du plan d'action égalité professionnelle, mais tout est mis en place pour que les inégalités salariales femmes/hommes perdurent : par une possible revalorisation grâce à des prises de fonction en responsabilités, par l'imposition massive d'HSA, par le maintien de fonctions inégalitaires pour l'accès à la classe exceptionnelle, par la proratisation de certaines primes.

Le ministre exprime toute la confiance qu'il a envers les professeurs mais, dans le même temps, il développe toutes les missions d'encadrement et publie des guides de bonne pratique.

Cela fait longtemps que Monsieur Blanquer est démasqué, il a engagé un véritable travail pour la destruction du métier d'enseignant concepteur au service de l'intérêt général...

Le SNEP FSU revendique une réelle revalorisation, sans contreparties, qui passe par le dégel de la valeur du point d'indice, la reconstruction des grilles et la revalorisation immédiate, notamment pour les débuts de carrière.

Esprit d'équipe, personnalisation et amélioration du service public, intitulés de 3 des groupes de travail qui débutent au mois de juin, doivent se traduire par des améliorations des conditions de travail, de carrière au service de la réussite de tous les élèves. Cela ne semble pas en prendre le chemin...

✉ coralie.benech@snepfusu.net



NOUVELLE RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS : ATTENTION DANGER !

Nous arrivons dans la dernière phase de la mise en place de la réforme de la formation. Cette réforme, dont nous avons demandé l'abandon, traduit une conception réductrice de la formation et des métiers de l'enseignement. Elle entraîne une baisse des horaires de formation et, en prenant les étudiants comme moyens d'enseignements, elle les place dans une difficulté, celle de tout préparer au même moment : master 2, concours, mémoire, ... Nous avons à minima demandé le report afin que tout soit anticipé et que des discussions collectives puissent avoir lieu dans les INSPE, ce qui n'était pas envisageable vu le contexte sanitaire. Rien de tout cela n'a été entendu et elle se met en place dans des conditions catastrophiques.

Pour les étudiants, ce sont des demandes de contrat sans connaître les postes berceaux et surtout sans imaginer la lourde tâche qui les attend s'ils sont en pleine responsabilité. Attirés par la rémunération

dont ils ont besoin et devant l'enjeu de la nouvelle épreuve du CAPEPS, les postulants en EPS sont nombreux.

Il n'est pas encore assez dit aux étudiants qu'en prenant des postes de contractuels ils agissent contre les postes aux concours. En cela, la phrase du Directeur Général des Ressources Humaines, lors d'un groupe de travail sur les concours, illustre bien cette conséquence : à la question de la suppression du concours de CRPE à Versailles, il répond qu'il a 10 800 contractuels alternants à placer.

Pour les enseignants titulaires, c'est un peu la douche froide. Des postes qui devaient passer au mouvement sont bloqués, supprimés et parfois éclatés en 2 ou 3 supports... Ainsi, des TZR qui attendaient leur stabilisation ne vont pas l'obtenir, d'autres se voient privés d'un poste attendu depuis de nombreuses années et certains contractuels ne seront pas renouvelés. Les conditions sont créées pour mettre de la concurrence et faire éclater certains col-

lectifs de travail. D'autre part, que va-t-il se passer lorsque les tuteurs vont découvrir leur rémunération à hauteur de 600 €, soit 2 fois moins que pour un fonctionnaire stagiaire ? Et tout ceci sans décharge pour aller le visiter !

Pour les formateurs, c'est le casse-tête assuré sur les maquettes, surtout en cette année de transition. De plus, la baisse du volume de formation et la réorientation de certains contenus (valeurs de la république, laïcité, etc.) entraînent, de fait, une baisse des horaires disciplinaires qui va à l'encontre de notre vision du métier et la nécessaire connaissance des APSA.

Nous continuons de demander l'ouverture de discussions autour d'une autre réforme de la formation et l'abandon de celle-ci qui fait des étudiants des moyens d'enseignement.

✉ coralie.benech@snepf-su.net

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORTS POUR LES AGENTS DE L'ÉTAT SE RENDANT AUX ÉPREUVES D'UN CONCOURS EPS

Les agents de l'État en activité peuvent prétendre au remboursement des frais de transport - mais pas des frais de séjour - qu'ils ont engagés pour répondre à une convocation aux épreuves d'un concours organisé par l'administration, dès lors que ces épreuves ont lieu hors de leur résidence administrative (commune de leur établissement d'affectation) et familiale, y compris l'Outre-Mer et l'Etranger.

Ces frais ne peuvent être pris en charge que pour un aller-retour par année civile. Il peut être dérogé à cette disposition dans le cas où le candidat est appelé à se présenter aux épreuves d'admission d'un concours au cours de la même année civile (article 6 du Décret 2006-781 du 3 juillet 2006).

SONT AGENTS DE L'ÉTAT EN ACTIVITÉ :

- les titulaires (sauf disponibilité, congé parental),
- les contractuels à condition que le contrat couvre les dates des épreuves pour lesquelles le remboursement est demandé,
- les AED et EAP en cours de contrat.

Attention : dans certaines académies, les personnels rencontrent des difficultés à obtenir ce remboursement, du fait de l'insuffisance des crédits.

Nous vous invitons à garder un double de votre demande et à en envoyer copie à la section académique du SNEP-FSU dont vous relevez, pour qu'elle puisse suivre votre dossier et intervenir en cas de problème.

✉ didier.blanchard@snepf-su.net

Responsable national SNEP-FSU Secteur Indemnités



© Nathan_A Wright

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION : L'EPS À L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE), instance consultative réunissant tous les acteurs de la communauté éducative, soumet au vote des projets de textes présentés par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO).

Lors de la séance du 27 mai, un certain nombre de points importants pour l'EPS étaient à l'ordre du jour : création de l'unité facultative « secteur sportif » du baccalauréat professionnel, programme de l'enseignement de spécialité éducation physique, pratique et culture sportives (EPPCS) et modification du programme de l'enseignement optionnel d'EPS.

BAC PRO « SECTEUR SPORTIF » : UN DÉCALAGE ENTRE INTENTIONS ET MISES EN ŒUVRE.

Le SNEP-FSU a salué, comme l'ensemble des organisations syndicales, l'annonce par le ministre de la création d'un bac pro « secteur sportif » en octobre.

Depuis cette déclaration, l'enthousiasme a quelque peu diminué au regard des conditions de mises en œuvre affichées. En effet, il s'avère qu'aucun moyen n'a été dégagé pour installer cette nouvelle structure. L'unité facultative « secteur sportif » se mettra en place au sein des formations déjà existantes sans horaire spécifique. Malgré nos nombreuses demandes, rien n'a bougé du côté de l'institution. Toute la responsabilité de la mise en œuvre est renvoyée aux enseignants et aux chefs d'établissement.

Le SNEP-FSU avait ainsi toutes les raisons pour voter CONTRE ce projet en l'état actuel des choses, mais la perspective de la construction d'un véritable bac professionnel « métiers du sport » ne peut être balayée d'un revers de main. Le SNEP-FSU s'est donc abstenu dans cette perspective.

Le résultat final des votes aboutit à un avis défavorable pour ce projet d'arrêté créant l'unité facultative « secteur sportif » au bac pro.

Il va falloir bien suivre l'évolution de ce dispositif et les débouchés qui s'offrent réellement aux jeunes.

PROGRAMMES SPÉCIALITÉ EPPCS / ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EPS : UNE RECONNAISSANCE DE LA DISCIPLINE QUI DOIT S'ACCOMPAGNER DE RÉELS MOYENS !

Après une lutte dans un premier temps infructueuse pour obtenir une spécialité pour l'EPS, le SNEP-FSU a réaffirmé sa satisfaction de voir la création de cet enseignement pour la rentrée prochaine.

Cependant, force est de constater que cette mise en place différée, une année après le début de la réforme, rajoute de la complexité et de la concurrence entre les spécialités déjà existantes, notamment dans un contexte de baisse de moyens et de suppression de postes en lycées pour la rentrée 2021.

Les dotations n'ont pas été abondées pour créer ce nouvel enseignement. La mise en place se fait, dans la plupart des académies, à moyen constant ! Pourtant, ajouter des moyens dans les dotations horaires pour cet enseignement de spécialité dans le contexte de rentrée prochaine, avec le peu d'établissements concernés encore (un peu moins de 90), n'aurait pas représenté un coût exorbitant !



La rédaction du programme a été aussi réalisée dans un temps très court. Le SNEP-FSU a été consulté un certain nombre de fois, pendant la phase d'écriture, par le groupe de rédaction du CSP. Il a fait de nombreuses propositions pour enrichir le lien entre la théorie et la pratique, sur les thèmes d'étude et sur la nécessité d'approfondir les apprentissages.

Le contenu de ce qui est proposé au final est largement à la hauteur de ce qu'on peut attendre d'une spécialité. A bien des égards, il peut être même considéré comme trop lourd et trop diversifié.

Même si des améliorations restent toujours possibles, le SNEP-FSU a voté POUR les propositions de programme présentées pour la spécialité. Il va falloir maintenant étudier très précisément sa mise en œuvre concrète tant sur le plan matériel que sur le contenu.

Le SNEP-FSU a aussi voté POUR les modifications apportées dans le programme de l'enseignement optionnel. Quelques avancées ont été constatées même s'il reste encore des éléments à améliorer. Initialement avec la réforme du bac, l'ancien programme de 2019 se voulait aussi occuper la place vacante d'un enseignement de spécialité, il était donc hypertrophié et jugé infaisable par nombre d'enseignants. Désormais, un repositionnement de son contenu était donc nécessaire. Le rôle fondamental de cet enseignement doit être réaffirmé dans tous les lycées, car il constitue un vivier d'élèves pour la spécialité et permet d'offrir un approfondissement en EPS pour les élèves de la voie technologique (qui n'ont pas accès à cet enseignement) ou bien pour ceux qui n'ont pas la spécialité EPPCS dans leur établissement.

Que ce soient pour la spécialité ou l'enseignement optionnel, les résultats des votes ont abouti à un avis favorable.

FAIRE « PERCOLER »

LES IDÉES ÉDUCATIVES

Du 27 au 29 mai, le SNEP-FSU a organisé un séminaire de travail regroupant deux responsables des questions éducatives de chaque académie. Au programme : analyse politique des transformations de l'école et de l'EPS, lecture de textes, analyse des pratiques et activités sportives. Un top départ pour le lancement des journées de l'EPS dans toutes les académies.

Le GRED, qui est le groupe éducatif de la direction nationale du SNEP-FSU, a cherché à faire en sorte que les questions éducatives percolent. Le mot percoler s'utilise pour le café. Il permet d'en garder la saveur en passant sous pression. On a choisi de faire percoler et non diffuser pour ne pas perdre en saveur. Les séquences du séminaire ont été travaillées selon des modes d'organisation utilisées dans l'éducation populaire pour permettre aux participant·es d'être acteurs et actrices dans la construction des idées. Le but était de faire en sorte que dans chaque académie s'organise des journées de l'EPS savoureuses pour les collègues. Notons que dans ce séminaire, il y avait plus de femmes que d'hommes, ce qui est rare depuis que notre profession se masculinise.

PARTAGER LE POUVOI POUR AUGMENTER LA PUISSANCE D'AGIR

Le SNEP-FSU a cherché, par son mode d'animation, à redonner du pouvoir aux participants pour augmenter leur puissance d'agir. Notre volonté était donc de garder toute la saveur des échanges et donner des pouvoirs d'agir aux militants dans les académies. Les séquences ont placé les participants dans des réflexions et des analyses pour, au fur et à mesure du séminaire, faire système entre les différents niveaux de discussions.



Ce choix se fait à la lumière sur l'évolution des modes de gestion des enseignants d'EPS et des choix politiques sur notre discipline : localisme des pratiques et new management.

LOCALISME DES PRATIQUES

Les débats et les transformations de l'EPS se réalisent au niveau du local. Le législateur semble avoir tiré les leçons de l'histoire : les pratiques sont le premier moteur de transformation de l'EPS. C'est ainsi que le ministère a engagé une déconstruction du genre professionnel qui constitue l'identité de notre discipline. Ce terme, issu de la psychologie du travail, désigne des « obligations implicites que partagent ceux qui travaillent pour arriver à travailler elles sont historiquement et collectivement construites. » (Yves Clot).

L'identité de notre discipline s'est fondée sur un genre professionnel porteur de signes qui nous conduisent dans nos pratiques. Nous pourrions dire, en regardant l'EPS en Europe, qu'elle constitue notre spécificité d'une EPS à la Française.

- Démocratisation des APSA : permettre aux jeunes générations de s'approprier la culture sportive et artistique
- Acculturation comme fondement du processus d'éducation. C'est l'appropriation de la culture et de ses savoirs qui nous construisent en tant qu'être humain.
- Volonté d'émancipation de tous et toutes par la culture et sa réflexion critique.

LE NEW MANAGEMENT PUBLIC PILOTE LES PRATIQUES

Nous ne pourrions pas dans cet article approfondir et caractériser le new management public. Le lecteur pourra se reporter avec intérêt à l'ouvrage réalisé par l'Institut de recherche de la FSU, « Pourquoi joindre l'inutile au désagréable ? En finir avec le nouveau management public » d'Évelyne Bechtold - Rognon. L'une des caractéristiques de la nouvelle gestion des services

publics est précisément la gestion déconcentrée, à laquelle s'articule la volonté de diffuser aussi dans les pratiques pédagogiques, l'orientation néolibérale des politiques éducatives.

L'activité syndicale est sommée de répondre à ce défi de se réinventer pour résister.

Pendant que nous espérons des lendemains meilleurs portés par nos revendications structurelles (nombres de postes, nombres d'élèves par classe), le pouvoir avance dans la transformation des pratiques.

Le SNEP-FSU, syndicat de la profession et de la discipline, a toujours cherché à articuler les revendications structurelles et un mouvement de résistance socio-culturelle des pratiques.

Il n'est ni dans un déni des questions structurelles qui pèsent sur l'école et l'EPS, comment faire une bonne EPS sans aucune installation et ni dans un déni des questions des stratégies d'enseignements. Pour autant, avoir un gymnase permet-il comme par magie d'assurer la réussite de tous et toutes ?

Le séminaire a cherché à articuler les questions des politiques éducatives avec les pratiques du quotidien, au cœur de nos classes. « EPS, des choix politiques au quotidien » titrait le numéro 21 de ContrePied, faire de la politique là où nous avons le pouvoir et développer notre puissance d'agir...

DES JOURNÉES DE L'EPS DANS TOUTES LES ACADÉMIES

Le top départ est lancé de la mise en place, dans l'ensemble des académies, des journées de l'EPS ouvertes à tous les enseignants d'EPS.

SPORT SCOLAIRE

AG UNSS DU 8 JUIN 2021

Les débats de la dernière Assemblée Générale de l'année se sont centrés essentiellement autour du budget et de l'excédent 2020 lié à l'arrêt des rencontres UNSS.

Le SNEP-FSU a rappelé la souffrance dans laquelle de nombreuses AS terminent cette année scolaire. Nous avons mis en garde l'assemblée quant à la nécessaire préparation de la rentrée 2021. En effet, la cacophonie que nous avons connue tout au long de cette année autour des différents scénarii et les décisions locales (DASEN, Recteurs, IPR, chefs d'établissement) ont limité, voire empêché, une pratique homogène et concertée de l'animation et des organisations sur les différents territoires.

Face aux 6.9M€ d'excédent de l'exercice budgétaire 2020, le SNEP-FSU a rappelé qu'il avait demandé une aide aux AS plus conséquente sur le paiement du contrat dès le CA d'octobre. En effet, un accompagnement en une seule fois, de 25 % du contrat lors de la fin d'année 2020, n'aurait pas mis en danger la structure comme l'avancé la DN UNSS. Les AS auraient pu être aidées plus tôt dans l'année et l'excédent aurait été moindre.

Les comptes 2020 ont été approuvés par 37 voix pour et 22 abstentions dont le SNEP-FSU et les élus des AS.

Les débats se sont centrés ensuite sur la réaffectation de l'excédent. Le SNEP-FSU et les élus des AS ont réaffirmé leur volonté que cette somme revienne prioritairement aux AS et que l'effet soit constaté sur le budget 2021, donc dès le 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

L'excédent a été ainsi réparti : 2.4M€ pour une remise sur le contrat 2021-2022 ; 3M€ en direction des crédits d'animations ; 0.5M€ pour consolider des postes de personnels de

droit privé (les secrétaires dans les services) et enfin 1M€ conservés en fonds propre.

La proposition de répartition de la DN UNSS a été adoptée avec 49 voix pour et 9 abstentions dont les 5 voix du SNEP-FSU. En effet, malgré l'optimisme quant à la reprise des compétitions et événements, le SNEP-FSU considère que la somme dédiée aux crédits d'animation est trop importante dans le sens où elle ne pourra probablement pas être utilisée complètement. **Une somme plus conséquente aurait pu être accordée aux AS pour le paiement du contrat afin de leur assurer une meilleure santé financière dès la reprise.**

Le groupe de travail national sur les pistes d'évolution du contrat licences s'est réuni fin mai et poursuivra ses travaux à la rentrée.

Concernant le fonds de solidarité, 264 AS ont déposé une demande et 206 se sont vues attribuer une « aide aux AS en difficulté » (1 000 ou 1 500€) pour un total de 227 000€.

Enfin, le SNEP-FSU est intervenu sur le projet « carte passerelle » qui permet aux licenciés UNSS de 6ème d'accéder à 3 séances gratuites dans un club. Si nous sommes en phase avec l'argument qu'elle peut inciter les élèves à pratiquer davantage, nous nous interrogeons sur l'opportunité de la proposer dès la classe de 6ème en regard de la concurrence qu'elle risque de créer. Pour le SNEP-FSU elle ne devrait être proposée qu'autour de la 4^{ème}.

Un partenariat avec les clubs nous paraît intéressant à condition que les 2 structures (AS et clubs) y trouvent chacune



un intérêt. Par exemple, des rencontres et/ou des entraînements communs ainsi que la libération des mercredis après-midi pour les licenciés UNSS permettraient de reconnaître à l'AS un véritable rôle dans la formation sportive pendant les 7 années de scolarité clg/lycée. L'AS ne serait plus considérée comme un simple pourvoyeur des clubs sportifs mais comme un véritable acteur.

En conclusion de cette AG, le SNEP-FSU a largement insisté sur le fait que la rentrée 2021 doit être préparée et anticipée, notamment dans les réunions de district de fin d'année. Les divers défis, challenges, trophées qui ont été proposés cette année n'ont pas reçu l'adhésion de nos élèves. Il faut donc en tirer les conclusions.

La rencontre, qui est au cœur de l'UNSS et de la motivation des élèves, doit être l'élément moteur principal de la reprise. Il est donc essentiel de relancer au plus vite cette dynamique pour enrayer la baisse très sensible de licenciés (moins 38 % en 2020-2021). D'autre part, ces rencontres doivent

s'appuyer sur des APSA et non pas sur des tests de santé ou autres...

Les interprétations qui ont été faites des « Repères pour la reprise de l'EPS/AS/sport scolaire » ont mis en difficulté le fonctionnement des AS et des organisations UNSS. **Nous avons demandé que les 3 scénarii UNSS soient complétés par :**

- Des règles communes à tous les territoires et compréhensibles par tous (animateurs d'AS, chefs d'établissement, cadres UNSS, autorités rectores).
- Des précisions sur les niveaux de prise de décision et de responsabilité pour les organisations UNSS.

Le représentant du ministère nous a assuré qu'un travail sur ce point sera fait durant le prochain mois en vue de la rentrée... Nous ne pouvons que l'espérer.

Retrouvez plus de détails sur notre site sport scolaire.

✉ camille.jacques@snepfsu.net

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Allier bifurcation écologique et amélioration des conditions d'enseignement ? C'est possible !

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plus personne ne conteste aujourd'hui la vétusté et les carences d'équipements sportifs métropolitains et ultramarins. Pour autant, les politiques de tous niveaux tardent à enclencher la vitesse qui permettra de mieux répondre aux besoins d'aujourd'hui et de respecter les engagements des accords de Paris, tout comme la réglementation (décret tertiaire de 2019) qui concerne les rénovations ou la nouvelle réglementation environnementale (RE 2020) pour les constructions neuves.

Les idées reçues, les représentations datées et les biais cognitifs sur la baisse induite de la qualité d'enseignement « pour des raisons environnementales » ont la vie dure chez les élus et les décideurs.

Ainsi, il faudrait consentir à ne plus chauffer les gymnases plutôt que les isoler, à construire des piscines extérieures ou des chapiteaux bien moins chers, à travailler dehors plus généralement...

Sauf qu'aujourd'hui les techniques, les matériaux, les équipements et la gestion des installations sportives permettent des économies d'énergie et de carbone de 50 à 90 %, tout en offrant des gains de qualité et de confort d'usage : conception uni-

verselle, modularité, confort thermique d'hiver et d'été, visuel, acoustique et qualité de l'air intérieur.

Le tout pour un surcoût minime, amorti en quelques années.

Le SNEP-FSU fait depuis 8 ans (Guide Chantier) des propositions visant à bâtir des « éco-gymnases ». Il ajoutera cette année à ses publications son nouveau référentiel, le RESET⁽¹⁾ (Référentiel des Équipements Sportifs En Transition environnementale). Cette publication, articulée en trois parties, s'ancre sur l'état des lieux avant de détailler les leviers de la transition environnementale, puis de

fournir les clés de compréhension de l'intégration de la transition écologique sur la thématique des équipements sportifs, assorties de propositions concrètes, chiffrées, éprouvées et efficaces.

Tout autant destiné aux enseignants d'EPS en situation de demandes ou de projets d'équipements, qu'aux gestionnaires, techniciens, programmistes, maîtres d'œuvre... et élus locaux, ce référentiel est aujourd'hui le seul et le plus complet à balayer les thématiques croisées très actuelles de la bifurcation écologique et des équipements sportifs (gymnases, piscines, matériel, terrains extérieurs).

✉ thierry.placette@snepfusu.net

(1) À paraître à l'automne 2021. Il sera accessible sur notre site.



CAPEPS 2021 : L'AUGMENTATION DES POSTES N'EST PAS UNE OPTION !



Depuis le dimanche 12 juin, date d'ouverture des oraux, le SNEP-FSU est présent à Vichy pour accueillir les candidat.es du CAPEPS externe, mais aussi pour leur proposer d'agir, en signant une pétition pour demander une liste complémentaire pour cette session 2021 et appuyer la demande du SNEP-FSU d'augmentation des recrutements.

Pour une EPS de qualité et la diminution des effectifs par classe

Pour l'emploi des étudiant.es STAPS

Pour la continuité du service public

Pour l'avenir de la discipline...

Autant de raisons pour lesquelles il est urgent de doubler les postes aux concours.

Par ailleurs, nous savons déjà que parmi les 40 lauréat.es de l'Agrégation externe, 27 sont déjà enseignant.es d'EPS, ce qui fait qu'il n'y aura que 13 recrutements réels. Raisons supplémentaires pour créer une liste complémentaire et faire face à ces « non recrutements », ainsi qu'aux doubles admissions (agrégation + CAPEPS). En 2020, Jean-Michel Blanquer a rendu 253 millions d'euros de crédits non utilisés, notamment en économisant des postes pourtant ouverts au budget : scandaleux !

Continuons d'agir avec les étudiant.es pour l'avenir de l'EPS !

✉ alain.decarlo@snepfusu.net

RENTRÉE 2021

Le respect de notre professionnalité et de nos missions passe par celui des réglementations concernant les services et les conditions de travail.

Service des enseignants : hebdomadaire et maximal !

Décret 2014-940 du 20 août 2014

14h+3h pour les Agrégés et 17h+3h pour les Professeurs, CE d'EPS et Contractuels à temps plein.

En cas de complément de service : une heure de réduction de service est attribuée pour tous les enseignants affectés dans 2 établissements de localités différentes, ou dans 3 établissements différents de la même localité.

Forfait A.S : indivisible !

Décret du 07 juillet 2014 + Note de Service du 28 mai 2014

3h, que je sois à temps complet ou partiel, affecté à titre définitif dans un établissement ou TZR ayant une affectation à l'année (AFA), que j'exerce dans un seul établissement ou plusieurs. Le sport scolaire est partie intégrante de ma mission.

HSA : 2 HSA imposées, une mesure régressive qui nuit à l'emploi (+ de 2 000 postes transformés en HSA) et qui dégrade les conditions de travail !

La possibilité d'exemption pour raison de santé de cette « obligation » est prévue dans le décret 2014-940 du 20-08-2014 (alinéa III de l'art 4).

Les collègues qui exercent à temps partiel, qui bénéficient d'une décharge de service pour service partagé ou au titre de la coordination EPS ou de District UNSS, ne peuvent se voir imposer d'HSA.

Emploi du temps : pas plus de 6h par jour !

Ne pas s'en laisser imposer plus !

Ce maxima de service journalier est un point d'appui pour le respect des condi-

tions de travail des enseignants d'EPS et d'apprentissage des élèves. Au-delà de 6h, les enseignants d'EPS sont légitimement fatigués du fait de la vigilance accrue qu'exige notre enseignement

Mercredi après-midi : il doit être libéré pour le sport scolaire, vigilance en Lycées et LP.

Installations sportives : 1 prof / 1 classe / 1 installation pour des conditions optimales d'enseignement.

L'éducation prioritaire

Dans tous les établissements REP+ existe une pondération de 1,1 sur toutes les heures de cours, en incluant les éventuelles

heures supplémentaires (mais pas les 3h d'AS). Un Prof EPS effectuant 16h d'enseignement d'EPS + 3h d'AS percevra 0,6 HSA réparties comme suit : $16 \times 1,1 = 17,6$ soit 1,6h en plus, le collègue effectue donc $16 + 1,6$ (pondération) + 3 heures d'AS soit 17,6 heures. L'article 8 de la circulaire du 6 juin 2014 précise la conception de cette pondération : reconnaître la charge de travail particulière qu'effectuent déjà les collègues dans ces établissements et donc de réduire leur temps de travail. En aucun cas le texte ne permet d'inscrire des heures en plus à l'emploi du temps des enseignants, ni d'imposer des réunions qui doivent rester à l'initiative des équipes.



Le SNEP-FSU, avec les autres syndicats FSU, revendique l'extension de cette pondération à l'ensemble des établissements difficiles.

Nouveauté : le MEN prévoit d'instaurer une part modulable de 200€/360€/600€ dans le versement de l'indemnité REP+.

Le SNEP-FSU demande l'abandon de ce projet de part modulable, concurrentielle entre établissements et écoles, au profit d'un complément identique à la part fixe pour toutes et tous.

Indemnités : ce qui est exigible !

Décret n° 2015-475 du 27 avril 2015

- Enseigner au moins 6h dans des classes de 1^{ère}, Terminale et CAP entraîne le versement d'une indemnité de sujétion annuelle fixée à 400€.
- Enseigner au moins 6h dans des classes/groupes à + de 35 élèves entraîne le versement d'une indemnité de sujétion annuelle de 1 250€. L'effectif à considérer est celui des élèves présents au 15 octobre de l'année scolaire en cours.
- IMP - coordination EPS

1 IMP pour au moins 3 enseignants d'EPS assurant au moins 50h de service

2 IMP pour + de 4 enseignants en équivalent temps plein

Dans les 2 cas, les forfaits AS/UNSS sont inclus !

J'ENSEIGNE EN SEGPA, EREA, ULIS	PROFESSEURS EPS	AGRÉGÉS
Si j'enseigne 3 heures ...	264,75€	311,47€
Si j'enseigne 4 heures...	353€	415,29€
Si j'enseigne 6 heures...	529,5€	622,94€
Si j'enseigne 7 heures...	617,75€	726,76€
Si j'enseigne 8 heures...	706€	830,59€

Le SNEP-FSU appelle les établissements ayant moins de 50h à revendiquer, conformément à l'article 7, la reconnaissance de cette mission. De même pour les établissements de plus de 7 enseignants d'EPS, revendiquer l'augmentation de l'indemnité.

- Indemnité forfaitaire de sujétion spéciale pour enseignement en SEGPA, EREA, ULIS (décret 2017-964 du 10/05/2017) : revalorisée depuis le 01/09/2017, d'un montant de 1 765€, versée au prorata du service effectué dans ces classes (Cf. tableau ci-dessus)

Coordination et décharge : conformément à l'article 3 du décret du 20/08/2014, la coordination des APSA peut faire l'objet d'une décharge de service (sur demande écrite au recteur).

Pour une EPS de qualité

- **Respect des horaires obligatoires :** pour chaque classe est attribuée une dotation comprenant son horaire EPS. Il en est de même pour les classes de SEGPA, les élèves n'ont pas vocation à être inclus dans les classes de collège pour l'EPS.
- **24 heures minimum entre 2 séances**

APPN

Connaître la **circulaire n° 2017 du 19/04/2017**, portant exigence de la sécurité des APPN dans le second degré. Le SNEP-FSU considère que le texte reste insuffisant sur les conditions d'encadrement. Néanmoins, il doit servir de point d'appui pour légitimer une demande écrite de travail en groupes réduits pour une EPS de qualité.

TZR

Les collègues TZR sont des collègues titulaires comme les autres (!) mais plus souvent confrontés à la déréglementation. Il faut être particulièrement vigilant, l'ensemble des éléments ci-dessus s'appliquent. (Cf. mémento TZR)

Professeurs d'EPS Contractuels

CDI ou CDD, les mêmes règles doivent s'appliquer.

Le SNEP-FSU revendique le forfait AS dès lors que le BMP est équivalent à un mi-temps.

✉ nathalie.bojko@snepfusu.net

* Les détails des circulaires, décrets, notes de service, sont consultables sur le site du SNEP-FSU



ÉCHO D'UNE LUTTE au STAPS de Font-Romeu



Par Pascal ANGER

Le STAPS de Font-Romeu – Université de Perpignan (UPVD) a connu cette année une mobilisation des personnels et étudiants pour demander plus de moyens humains face à une situation très dégradée depuis de nombreuses années. Témoignage de Lionel DEMBOURG, professeur agrégé d'EPS, secrétaire de la Section Syndicale Locale de l'Université (SSLU) du SNEP-FSU.

Pascal ANGER : Peux-tu nous resituer le contexte très succinctement ?

Le STAPS de Font-Romeu, créé en 1997, est une antenne de l'UPVD. Il subit, comme la majorité des STAPS, une sous-dotation récurrente en titulaires. Cela se combine avec l'éloignement géographique de Perpignan et l'accès difficile (montagne), et nous met à distance physiquement et relationnellement de l'université. Ceci a contribué à un manque d'engagement institutionnel et de revendication dans les instances de la vie universitaire. Ajouté à cela des difficultés à faire du collectif, minées par d'autres enjeux STAPS et de pouvoirs qui nous ont « individualisé ». Bref nous sortons d'un passif.

P.A. : Quels sont les éléments qui ont déclenché votre lutte sur vos conditions de travail ?

2 éléments majeurs :

Celui de la souffrance au travail de plusieurs collègues, chaque année, qui nous faisait de plus en plus peur concernant leur santé et qui délitait un collectif de travail. Nous nous devions de réagir.

L'autre étant la prise de conscience des effets négatifs accumulés pour la formation et la réussite de nos étudiant.es. Nous nous sommes rendu compte que nous ne les tenions pas assez informés des conséquences des dégradations sur leur formation. Et eux, comme nous, n'avaient pas conscience du poids que nous pouvions avoir collectivement pour traiter ces problèmes. C'est la communication publique des collègues, via les médias locaux, qui a permis aux étudiants de comprendre les enjeux et de se mobiliser via une pétition.

P.A. : Comment en es-tu arrivé à créer une SSLU et quelles fonctions a-t-elle joué ?

Tout d'abord, c'est un regret de ne pas l'avoir créé plus tôt, au vu de l'hyper facilité à la mettre en œuvre. Nous avions auparavant des craintes de diverses natures ou de mauvaises représentations sur ce que cela impliquait. Grace aux recommandations du secteur Sup du SNEP-FSU, avec le prêt à l'emploi que vous nous avez fourni, nous avons compris qu'une personne syndiquée pouvait en être le représentant à travers le titre de secrétaire de section et qu'utiliser cette appellation statutaire ouvrait des droits⁽¹⁾.

Ce dépôt de SSLU a changé énormément de choses pour notre lutte. Ce n'est plus un seul collègue qui s'exprimait et interpellait notre hiérarchie, mais une section syndicale. Elle nous a aussitôt permis d'avoir une écoute de la hiérarchie universitaire (présidence, cabinet, instances). La présidence a été hyper réactive à nos demandes. Par exemple, en 2 ou 3 jours nous avons une réponse positive à notre demande d'entrevue avec une écoute bienveillante. Nous avons obtenu, lors de la visite du premier ministre à Font-Romeu, le 26 mai, une audience et une écoute.

Cette SSLU est un « bouclier » qui dépersonnalise les enjeux et conflits pour mieux se concentrer sur les enjeux politico-pédagogiques. Bref, être sur le fond et non sur les affects. J'ai senti un vrai respect pour ma fonction de secrétaire et une écoute.

Cette SSLU est une clef d'entrée. Elle nous a ouvert des nouvelles relations avec les autres syndicats dont le SNESUP-FSU. Cette SSLU nous permet de sortir de notre microcosme. Elle nous fait respirer dans la lutte et les perspectives avec les conseils du SNEP-FSU 66 et

national. Le STAPS s'est resitué dans la vie et sa place au sein de l'UPVD.

Cette activité, via la SSLU, nous a permis de mieux traiter les réalités avec ses tenants et aboutissants. Nous avons pu identifier, vérifier les vrais « nœuds » et remiser les mauvaises infos, rumeurs ou mauvaises interprétations. Cela redonne du sens, permet de mieux affiner, légitimer nos problématiques et revendications.

P.A. : Avez-vous obtenu des choses et comment vois-tu la suite ?

Suite à nos actions de diverses natures (médias, audiences, pétitions,...), un autre rapport de force collectif s'est créé et, en une semaine, le président a débloqué en dépannage : 384 heures de vacations EPS, un poste de contractuel BIATSS et des engagements oraux à examiner plus attentivement les demandes de moyens humains du STAPS. Bien sûr, cela reste très insuffisant et surtout non pérenne, et ne garantit pas complètement l'avenir de toutes nos mentions.

Mais par l'action collective, soutenue et adossée à la SSLU, nous avons retrouvé la dignité et la force revendicative pour remplir nos missions de service public que l'insuffisance de la dépense publique empêche, ce qui est la réelle source des problèmes !

P.A. : Un mot de conclusion ?

J'incite mes autres collègues de STAPS à créer une SSLU, si ce n'est déjà fait, car c'est un outil de solidarité et de rassemblement collectif. Cela m'a permis de retrouver une liberté d'expression professionnelle sans crainte.

(1) Ces SSLU, en application du droit syndical dans la Fonction Publique, réinstitutionnalisent l'activité syndicale avec des droits, en particulier concernant l'information, le droit à réunion, le dialogue social.



Stage du SNEP-FSU Bordeaux en juin 2021 en extérieur. 80 collègues sur le bassin d'Arcachon sur le thème des APSA du CA5.

RENCONTRE ET FORMATION : L'ADN DU SNEP-FSU !

Habituellement, hors contexte exceptionnel, le SNEP-FSU rencontre 5 000 collègues par an lors de stages de formation syndicale. Après une nouvelle année impactée par la pandémie, force est de constater que ce qui constitue un des fondamentaux de l'activité syndicale fut plus limité. Restrictions sanitaires obligent, plusieurs stages en présentiel ont été annulés, d'autres ont pu être maintenus quand il était possible de respecter la réglementation (jauge, gestes barrières, port du masque, distanciation, travail en extérieur, etc...).

Cette année, ce sont 2 600 collègues que nous avons pu rencontrer (présentiel et distanciel confondus), ce qui reste un chiffre non négligeable. La formation syndicale est restée un enjeu fort pour notre outil syndical qui a dû se réorganiser et s'adapter pour continuer à faire vivre ce droit essentiel (12 jours de congé pour formation syndicale par an et par agent). Si rien ne remplacera le présentiel, les retours des collègues concernant le distanciel ont été positifs : nous remerciant souvent d'avoir maintenu une possibilité de

formation sur différents secteurs dans la période (droits des personnels, carrières, agir dans l'établissement, équipements...).

Ces stages sont des moments privilégiés pour se retrouver, se former, s'informer, échanger et permettre à chacun d'être acteur de son métier et d'agir pour l'améliorer, faire respecter et évoluer les droits, etc...

Il est indéniable que la visioconférence, malgré les avantages qu'elle peut offrir, ne remplacera jamais les temps de formation et de rencontre en présentiel.

Nous espérons que l'année prochaine permettra de multiplier les occasions de rencontre !

Continuons à faire vivre le droit à formation syndicale et faisons venir un maximum de collègues (ce droit est ouvert à tous les agents : syndiqués ou non). **Pour 2021/2022, profitez de ce droit pour vous inscrire massivement aux stages qui seront proposés par le SNEP-FSU : anticipons !**

✉ etienne.allot@snepfsu.net

“

Nous sommes le produit de la rencontre aléatoire des autres. D'où l'importance de fonder une société sur des conditions permettant à tout un chacun des rencontres fertiles, tout au long de sa vie”

Albert Jacquard

LES RISQUES DU MÉTIER

Dans le précédent bulletin national n° 986, nous avons informé de la rencontre d'une délégation du SNEP-FSU avec M. SOETEMONT, DGRH au ministère de l'EN.

Au cours de cet entretien ont été soulevées les questions relatives aux mises en cause infondées, dans la quasi-totalité des cas, pour des atteintes sexuelles, des violences physiques sur des élèves, mises en cause dont sont victimes de plus en plus de collègues dans les établissements et qui conduisent trop souvent à des suspensions, des plaintes, des sanctions.

L'écoute attentive et l'intérêt manifesté par nos interlocuteurs ont conduit le DGRH à accepter la mise en place d'un groupe de travail sur les problématiques soulevées par le SNEP-FSU.

À cette fin, le secteur « action juridique » a élaboré 8 fiches qui rassemblent les difficultés rencontrées par nos collègues confrontés à des plaintes, des dénonciations, des agressions dans l'exercice de leur métier et qui formulent des propositions pour y faire face :

- **Trois fiches** portent sur la gestion des mises en cause dans l'établissement, en tenant compte des particularités de l'enseignement de l'EPS, les signalements sans discernement ni recherche de médiation, les interventions dans les vestiaires, les piscines et le rapport avec le système judiciaire.
- **Deux fiches** traitent des initiatives et décisions des autorités rectores concernant le droit à la protection fonctionnelle (article 11 du statut général des fonctionnaires) largement malmenée et la mesure



conservatoire de suspension (article 30 dudit statut) trop souvent utilisée aveuglement.

- **Les trois dernières fiches** rassemblent nos préoccupations en matière d'accident en EPS, le protocole local pour les urgences (qui, lorsqu'il existe, oublie le fonctionnement de l'EPS), les certificats d'inaptitudes qui doivent être reçus directement par le professeur d'EPS, les déclarations d'accidents souvent mal renseignées.

À partir des problématiques soulevées et des propositions avancées, le SNEP-FSU demandera que des décisions, des recommandations viennent préciser, réévaluer, renforcer, mieux protéger les pratiques pédagogiques et les interventions de la profession.

Les huit fiches sont d'ores et déjà accessibles sur le site national du SNEP-FSU, rubrique « juridique-sécurité ».

✉ jean-paul.tournaire@snepfusu.net



LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT : POUR INFORMER... ET SE PROTÉGER !

Une « entrée dans les vestiaires » ressentie, interprétée, par des élèves comme une atteinte à l'intégrité sexuelle.⁽¹⁾

Un décès accidentel d'élève en cours d'EPS alors que ce dernier avait communiqué un « certificat médical » à la vie scolaire, mais que le collègue affirme ne l'avoir jamais reçu.⁽²⁾

Une « gestion de retard » en cours qui tourne au conflit, puis à une mise en cause pour « violences physiques »...

Toutes ces problématiques, liées directement à l'exercice de notre métier, sont à l'origine de

nombreuses mises en cause qui engendrent bien souvent chez les collègues concernés, de lourds dégâts, tant sur le plan professionnel que personnel.

Il est donc indispensable de mieux communiquer avec l'ensemble de la communauté éducative, sur les spécificités de notre métier, pour informer, prévenir et se protéger.

Le règlement intérieur de l'établissement est un outil essentiel pour cela. Trop souvent imprécis, flou, laissant trop de place à l'interprétation et aux ressentis, le SNEP-FSU vous encourage à le revoir et travailler rigoureusement en cette période de préparation de rentrée 2021-2022.

Conformément à l'article R. 421-5 du code de l'Éducation, rappelons que celui-ci donne une base légale aux droits et obligations des élèves. Il définit les règles qui régissent la vie quotidienne dans l'établissement et chaque adulte doit pouvoir s'y référer pour légitimer ses gestes professionnels, son autorité.

Élaboré, réactualisé, en concertation avec tous les acteurs de la communauté éducative, avant son adoption par le conseil d'administration de l'établissement, il est une occasion à ne pas manquer pour rappeler les spécificités du

métier et se protéger d'éventuelles mises en cause.

Des points essentiels doivent y apparaître : gestion des certificats médicaux dans l'établissement, problématique des vestiaires (sécurité des élèves / responsabilité de l'enseignant), déplacements des élèves entre l'établissement et les installations, gestion des retards,...

Dans la perspective d'un groupe de travail à venir avec le MEN⁽³⁾, le secteur Action Juridique du SNEP-FSU a élaboré 8 fiches qui abordent ces problématiques professionnelles (voir article ci-dessus). Nous vous invitons à les consulter sur notre site internet⁽⁴⁾ afin de vous aider dans ce travail de réactualisation du Règlement Intérieur de votre établissement.

✉ maxime.debocq@snepfusu.net

COLLÈGE
SEGPA

Année scolaire
2020 - 2021

Carnet de liaison

NOM Prénom : _____

Classe : _____

(1) « Vestiaires... y rentrer ou pas ? » - Article de Jean-Paul Tournaire - Bulletin SNEP-FSU n°972

(2) « La question du certificat médical » - Article de Jean Paul Tournaire - Bulletin SNEP-FSU n°984

(3) « Le SNEP-FSU enfin entendu ? » Article de Jean Fayemendy - Bulletin SNEP-FSU n°986

(4) <https://www.snepfusu.net/securite/8fiches.php>

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une jeunesse politiquement abandonnée et des personnels méprisés !

Pour rompre avec ce fait il faut d'autres moyens pour une rentrée 2021 non dégradée.

Les faits sont là et expliquent bien les effets négatifs vécus douloureusement par la jeunesse et les personnels. Selon la dernière étude annuelle de la DEPP de l'ESRI (note d'information 21.05 2021), le coût moyen investi par étudiant dans l'ESR en 2019 continue de baisser et se situe en deçà de son niveau de 2007, ceci en euro constant (inflation prise en compte). Pour les étudiants en université, qui sont la grande majorité dans l'ESR, ce montant investi descend à 10 110 euros en 2019 (10 210 en 2018) et il était autour de 11 650 euros en 2012 ! Ceci est

dû à une dépense intérieure d'éducation (DIE) de l'ESRI qui croît moins vite que l'augmentation des effectifs. Cette DIE représente 1,3 % du PIB en 2019 et diminue même par rapport aux autres années où elle était à 1,4 % du PIB, soit un manque à gagner par an de 2,5 Milliards environ !

Nous avons rencontré le cabinet de la Ministre fin mai pour redire l'urgence en STAPS. Là aussi le MESRI nous répond qu'il a financé 6 600 places en STAPS depuis 2018, à hauteur de 2 200 euros la place en moyenne (alors que le coût moyen serait autour de 7 000 euros). Mais cela ne donne aucun poste.

L'argument de l'autonomie systématique brandi par le MESRI comme point final aux discussions avec les organisations syndicales concernant le manque de moyens n'est plus acceptable. Le ministère affirme que les établissements disposent des moyens de créer des postes pérennes s'ils le souhaitent, mais les universités, elles, demeurent confrontées à un sous-financement chronique.

Les syndicats de l'ESR, dont le SNEP-FSU, ont écrit à Jean Castex le 18 mai dernier pour lui demander un plan d'urgence en prévision de la prochaine rentrée universitaire. Nous avons eu comme seule réponse celle de Mme Vidal qui était de lancer fin mai un groupe de travail et une série de concertations avec tout le monde y compris les syndicats. Mais sa mission est axée sur des éléments organisationnels et pédagogiques sans prendre en considération la problématique des moyens et des « ressources humaines ».

Alors comment envisager la préparation de la rentrée dans ces conditions ?

Pour le SNEP-FSU, le service public de l'enseignement supérieur et la recherche doit être développé et considéré comme une priorité. Ne pas le faire a un coût inacceptable. Toutes les études montrent qu'investir dans la jeunesse rapportera à tous points de vue au pays. C'est la proposition que nous devons faire advenir.

✉ pascal.anger@snepfusu.net



ÉCO-SYNDICALISME

Quelques éléments de débats ou de lectures rappelant l'urgente nécessité de la Bifurcation Écologique (BE).

🍷 « **L'Océan en perdition** », tel est le titre d'un article du journal Le Monde du 9 juin 2021. Ce titre fait écho au diagnostic dressé par l'ONU à l'occasion de la journée mondiale de l'océan. « Surchauffe, acidification, asphyxie et raréfaction de l'oxygène dans les profondeurs des Océans, pollution, algues... l'état de l'océan continue de se dégrader à grande vitesse ».

🍷 La revue **Alternatives Économiques (AE)** a édité sa revue d'économie politique n°90 portant sur « **Technologie et écologie : alliées ou ennemies ?** » avec des chapitres fort documentés et bien problématisés.

Citons le chapitre « le numérique un espoir pour la transition écologique (TE) ? ».

Quelques idées : le numérique n'est pas immatériel. C'est un grand accélérateur de la grande accélération. Le numérique ne semble contribuer qu'à la marge à une TE digne de ce nom mais massivement à l'aggravation de la situation (...) car le numérique est enchaîné dans une logique économique d'ensemble qu'il amplifie (Cf. : la 5G). Bref, quelles technologies sobres pour demain ? La sobriété n'est pas synonyme non plus de décroissance généralisée. Il est pointé que l'idée que le capitalisme pourrait demain mettre sa puissance d'innovation au service d'une économie soutenable, n'est qu'une grande illusion.

🍷 **Conseillons aussi la lecture du dossier d'Alternatives Économiques du mois de mars 2021 - n°410 sur : « Peut-on échapper à la société de consommation ? ».** Quelques chapitres sur : « et si on imaginait un monde sans pub... ». Citons un entretien avec Razmig Keucheyan : « il faut définir nos besoins authentiques collectivement ». Il est rappelé que « les besoins sont en réalité le fruit de la production ».

🍷 Enfin pour porter l'espoir, citons dans le cadre du collectif « **Plus jamais ça !** » (PJC) auquel la FSU participe avec OXFAM, Greenpeace et bien d'autres mouvements syndicaux ou associatifs, son rapport intitulé : « **Pas d'emploi sur une planète morte** » (et nous pourrions ajouter « ni d'EPS et de sport... ») !

25 propositions sont faites pour sauver le climat, gagner des droits et créer des emplois. Le rapport présente un décryptage des idées reçues, qui opposent emploi et lutte contre le changement climatique, et des propositions concrètes du collectif pour une transition écologique qui soit créatrice d'emploi et de justice sociale.

Consulter le rapport sur notre site à <https://www.snepfusu.net/outils/ecologie.php>

✉ pascal.anger@snepfusu.net

LE « PASS'SPORT » :

SOLUTION POUR INCITER LES JEUNES À S'INSCRIRE EN CLUB ?

Le 19 mai 2021, le Président de la République annonçait la création du « pass'sport ». Présenté à la fois comme une mesure de relance du secteur sportif associatif et comme une mesure sociale destinée à offrir aux jeunes les plus défavorisés l'accès aux clubs sportifs. Le dispositif se limite à l'octroi d'une aide forfaitaire de 50 € à des jeunes de 6 à 18 ans bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire, ainsi qu'aux jeunes en situation de handicap.

On ne peut pas être « contre » le principe d'une aide financière à la prise de licence, mais comment peut-on croire que ce dispositif permettra d'atteindre les objectifs annoncés ?

Pour inciter les pratiquants à revenir dans les clubs, notamment dans les disciplines les plus touchées par les restrictions sanitaires (sports en inté-

rieur, sports collectifs et sports de contact), il faudrait déjà les rassurer sur le fait qu'ils pourront bien pratiquer leur activité toute l'année.

Quant aux mesures d'incitation financière, il convient de se doter de moyens supplémentaires pour en faire bénéficier un maximum de jeunes.

Et si on veut que chaque jeune puisse pratiquer le sport de son choix, il convient de s'intéresser au montant qui reste à charge. En effet, le coût moyen de la pratique sportive en club (licence + cotisation) varie non seulement d'un sport à l'autre, mais aussi d'une association à l'autre. Avec une aide forfaitaire, les jeunes des familles les plus démunies auront un choix limité... Et l'aide ne bénéficiera qu'à certaines associations sportives, et pas forcément les plus fragilisées par la crise.



De plus, le dispositif s'appuie sur l'engagement d'associations « volontaires » qui vont devoir assumer des tâches supplémentaires, et ce malgré l'affaiblissement du bénévolat dans les clubs sportifs. Sans oublier le travail supplémentaire pour les services Jeunesse et Sports qui sont déjà sous tension...

Ainsi, au lieu de soutenir les associations sportives fragilisées tout en encourageant l'accès de chaque jeune au sport de son choix, le « pass'sport » risque finalement de creuser

les inégalités ! Pourquoi le gouvernement ne s'inspire-t-il pas plutôt du « coupon sport » mis en place il y a une vingtaine d'années par Marie-George Buffet, alors ministre de la Jeunesse et des Sports ?

Le SNEP-FSU est porteur de propositions pour démocratiser le sport et renforcer la pratique associative ; il continuera à les promouvoir, dans le cadre d'un service public du sport et de l'éducation renforcés.

✉ gwenaelle.natter@snepfusu.net



LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC) À LA FONCTION PUBLIQUE !

Dans le cadre de l'alignement du secteur Public sur le privé, le gouvernement ouvre une négociation suite à la signature d'un accord de méthode sur la PSC. Dans le secteur privé, l'employeur a désormais la charge de financer à minima 50% du montant de cette complémentaire. Ainsi, les différents employeurs publics sont désormais sommés de faire de même. Pour la FSU, il est indispensable de renforcer la participation des employeurs publics au financement de la complémentaire en santé et en prévoyance de l'ensemble de leurs agents.

Ainsi, la FSU n'a pas exprimé d'opposition à l'ordonnance relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, malgré des réserves importantes notamment sur la question des solidarités entre les niveaux de revenus et entre actifs et retraités.

Nous porterons dans ces négociations nos propositions, afin de définir les grands principes d'une protection sociale statutaire et complémentaire articulant santé, prévoyance, prévention, y compris en matière de santé au travail. A cette fin, la FSU demande que les principes et les dispositifs de solidarités familiales, entre niveaux de revenus, géographique, en direction des agents non titulaires et des retraités, soient sécurisés. Elle y portera également la liberté de choix des agents contre la perspective d'une adhésion obligatoire et, bien évidemment, le niveau de couverture, car il n'est pas question d'aller vers des dispositifs plancher validés et co-financés par l'employeur qui favoriseraient les options ou les sur-complémentaires, entraînant de nouvelles inégalités sociales et économiques d'accès aux soins et à la prévoyance.

Si les employeurs publics ont désormais une obligation de participation, et si un accord majoritaire permet d'étendre cette participation, il reste que les employeurs ne financeront jamais qu'une partie de cette protection sociale. Les agents auront à financer eux aussi cette protection sociale complémentaire. C'est pourquoi il est indispensable et légitime que leurs représentants puissent prendre toute leur part à ce choix.

La PSC ne remet pour autant pas en cause notre mandat d'un 100% sécu, seul dispositif permettant d'assurer à toutes et tous la prise en charge de tous les frais de santé. La protection sociale mise en place par Ambroise CROIZAT est plus que jamais une idée neuve pour faire vivre concrètement la solidarité.

✉ polo.lemonnier@snepfusu.net

Carte Avance Santé

La carte de paiement qui avance les frais de santé

Avec votre complémentaire santé, le Crédit Mutuel Enseignant vous propose une carte de paiement gratuite : **la carte Avance Santé**. Avec elle, c'est le Crédit Mutuel Enseignant qui avance vos frais médicaux, pas vous. Il n'y a que des bonnes raisons de choisir un acteur qui s'engage depuis 50 ans en faveur du monde éducatif.



Crédit Mutuel
Enseignant

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,1 millions de clients-sociétaires. SERVICE SOUMIS À CONDITIONS. Réservé aux particuliers.
Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances. Immatriculations des intermédiaires en assurance consultables sous www.oriass.fr.
Voir conditions détaillées en Caisses de Crédit Mutuel proposant ce service et sur www.creditmutuel.fr. Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme
au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67113 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758.

**NOUS SOMMES AUX CÔTÉS
DE CEUX QUI FONT GRANDIR
LES AUTRES.**

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN



Sarah,
professeure des écoles.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

*Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.